

Webinaire régional : La question de la santé mentale dans les quartiers de la politique de la ville

**Projet territorial de santé mentale
des Bouches-du-Rhône**

Synthèse du PTSM et perspectives

22 avril 2025

CADRE LÉGISLATIF ET RÉGLEMENTAIRE

- Loi de modernisation de notre système de santé du 26 janvier 2016
- Décret n° 2017-1200 du 27 juillet 2017 relatif au projet territorial de santé mentale
- Instruction DGOS/DGCS/DGS/ du 5 juin 2018 relative aux projets territoriaux de santé mentale
- Articles R.3321-2 et suivants du code de la santé publique

OBJECTIFS DES PTSM

- Améliorer de façon continue l'accès des personnes atteintes de troubles psychiques à des parcours de santé et de vie de qualité, sécurisés et sans rupture
- Décloisonner la psychiatrie et insérer la psychiatrie dans les parcours de soins conventionnels
- Développer la notion d'inter-sectorialité, c'est à dire développer des réponses en tenant compte des déterminants sociaux de santé (éducation, logement, travail, inclusion social)

LES SIX PRIORITÉS RÉGLEMENTAIRES DES PTSM

1. L'intervention précoce et le respect des bonnes pratiques
2. Le rétablissement et l'inclusion sociale
3. L'accès aux soins somatiques
4. La prévention et la prise en charge de la crise
5. Le respect des droits des usagers
6. L'action sur les déterminants sociaux, environnementaux et territoriaux

LES 3 AXES DE LA FEUILLE DE ROUTE SANTÉ MENTALE ET PSYCHIATRIE

- **Axe 1:** Promouvoir le bien être mental, prévenir et repérer précocement la souffrance psychique, et prévenir le suicide
- **Axe 2:** Garantir des parcours de soins coordonnés et soutenus par une offre en psychiatrie accessible, diversifiée et de qualité
- **Axe 3:** Améliorer les conditions de vie et d'inclusion sociale et la citoyenneté des personnes en situation de handicap psychique

LE CONTRAT TERRITORIAL DE SANTÉ MENTALE

Le contrat territorial de santé mentale (CTSM) est l'outil de déploiement du PTSM

Il formalise l'engagement des acteurs avec l'ARS dans la mise en œuvre du PTSM

Le PTSM a une durée de 5 ans à compter de la date à laquelle il est arrêté par le Directeur général de l'ARS.

Le contrat qui concerne sa mise en œuvre a été signé pour une durée de 5 ans. Il était prévu qu'il puisse faire l'objet d'avenants selon les besoins.

LE PTSM I3

- Le PTSM a été arrêté par le DG ARS le 22 décembre 2020.
- Au total, 49 fiches-action ont été retenues pour ce premier projet territorial de santé mentale qui ont été réparties selon les trois axes de la feuille de route nationale de santé mentale et psychiatrie, puis classées selon les priorités.
- 2 instances de pilotage : le Comité de Pilotage et le Bureau.
 - le Copil a pour mission d'assurer le suivi de la mise en œuvre du PTSM I3 ; d'informer au moins une fois par an l'ensemble des acteurs impliqués dans le Projet Territorial de Santé Mentale, des actions réalisées dans l'année, des moyens engagés et des résultats obtenus ;
 - Le Bureau a pour mission de préparer le travail pour les séances plénières du Copil.

LES ACTIONS MISES EN ŒUVRE DANS LE CADRE DU PTSM ENTRE 2021 ET 2024

Actions mises en œuvre	Axe FDR nationale	N° de l'action	Titre de l'action	Objectif général de l'action
Mise en œuvre en 2020 et reconduite en 2021, 2022, 2023 et 2024	Axe 2	38	Développer les formations en rétablissement	Développer les formations sur le rétablissement auprès des professionnels et usagers afin de favoriser le développement des prises en charge en santé mentale basées sur le rétablissement
Mise en œuvre en 2021	Axe 1	5	Développer des actions de sensibilisation auprès des adolescents	Sensibiliser le public adolescent à la question de la souffrance psychique
Mise en œuvre en 2021 et reconduite en 2022	Axe 2	12	Développer des équipes d'accompagnement intensif des parcours complexes	Mise en place d'un dispositif d'accompagnement intensif sur le modèle du case management intensif de type ACT afin d'améliorer la fluidité de parcours des patients et éviter les ruptures
Mise en œuvre en 2021, reconduite en 2022, 2023 et 2024		35	Développer les lieux de répit en alternative à l'hospitalisation	Développer des lieux de répit dans l'objectif d'éviter le recours à l'hospitalisation systématique des personnes en situation de crise psychique
Mise en œuvre en 2022		15	Développer les conseils locaux en santé mentale	Favoriser le déploiement des dispositifs CLSM sur l'ensemble du département des Bouches-du-Rhône
Mise en œuvre en 2022 et reconduite en 2023 et 2024	Axe 3	39	Renforcer la fonction de pair-aidant par la mise en place d'une formation sur le département	Former les pairs aidants professionnels en leur donnant accès à une formation qualifiante et/ ou diplômante et à un accompagnement dans le processus de professionnalisation. Cette formation sera accessible à l'ensemble des personnes intéressées sur la région PACA

Actions mises en œuvre	Axe FDR nationale	N° de l'action	Titre de l'action	Objectif général de l'action
Mise en œuvre en 2023	Axe 1	1	Déployer les programmes sur les CPS en milieu scolaire	Développer et renforcer les CPS des enfants et des adolescents en milieu scolaire, des enseignants et des parents
Mise en œuvre en 2023	Axe 2	21	Développer les consultations avancées	Développer des consultations avancées en psychiatrie sur le département
Mise en œuvre en 2023	Axe 2	33	Développer des équipes de réhabilitation psychosociale	Développer l'offre de réhabilitation psychosociale et son organisation sur le département des Bouches-du-Rhône
Mise en œuvre en 2023 et reconduite en 2024	Axe 2	34	Généraliser les directives anticipées en psychiatrie	Promouvoir le recours aux directives anticipées incitatives psychiatriques (DAiP) afin d'avoir un impact favorable sur le recours aux soins sans consentement et de renforcer le pouvoir d'agir des usagers
Mise en œuvre en 2023 et reconduite en 2024	Axe 2	37	Déploiement de l'Open Dialogue	Déployer davantage la méthode Open Dialogue auprès des professionnels de soins en psychiatrie et des professionnels du social et médico-social accompagnant des personnes souffrant de troubles psychiques
Mise en œuvre en 2023	Axe 3	40	Pérenniser la plateforme ESPER Pro	Augmenter le nombre de groupes auto-supports, leur rayonnement, et encourager la pair émulation à l'échelle départementale
Mise en œuvre en 2023	Axe 3	41	Déployer le programme Working First	Déployer le programme Working First sur le département des Bouches-du-Rhône
Mise en œuvre en 2023 et reconduite en 2024	Axe 3	42	Développer la mission emploi des groupements d'entraide mutuelle	Développer la mission emploi des groupements d'entraide mutuelle auprès de leurs adhérents
Mise en œuvre en 2023	Axe 3	43	Implanter un Clubhouse sur le département	Développer l'accompagnement à l'emploi et au maintien dans l'emploi en milieu ordinaire pour les personnes souffrant de troubles psychiques par l'implantation d'un Clubhouse sur le département
Mise en œuvre en 2024	Axe 2	23	Conduite d'un audit des centres médico-psychologiques et les centres médico-psycho-pédagogiques	Faire un état des lieux afin de corréliser les représentations de l'action des CMP et des CMPP à la réalité du terrain et améliorer l'accès aux soins et à la prise en charge des patients dans les CMP et CMPP

Actions mises en œuvre	Axe FDR nationale	N° de l'action	Titre de l'action	Objectif général de l'action
En cours de travail avec le GT CPTS/Soins Somatiques	Axe 2	14	Développer le partenariat avec les communautés professionnelles territoriales de santé	Développer le partenariat entre les CPTS et les acteurs de la santé mentale et de la psychiatrie de secteur de leur territoire
	Axe 2	24	Réunir sur un même site des consultations somatiques et psychiatriques	Faciliter l'accès aux soins somatiques pour les patients présentant des troubles psychiatriques
	Axe 2	25	Développer des consultations somatiques au sein des CMP	
	Axe 2	26	Développer et mettre en œuvre la conciliation médicamenteuse	Sécuriser la prise en charge du patient en mettant en œuvre la conciliation médicamenteuse au sein des établissements autorisés en psychiatrie du groupement hospitalier du territoire / ou tout au long du parcours
	Axe 2	27	Désigner et former en santé mentale des professionnels référents au sein de chaque établissement MCO, SSR et au sein des EHPAD	Améliorer la prise en charge des soins somatiques en établissement de santé pour les patients souffrant de troubles psychiques
	Axe 2	28	Améliorer l'accueil dans les services d' urgences généralistes	Améliorer l'accueil dans les services d'urgences généralistes pour les publics souffrant de troubles psychiques
	Axe 2	29	Valoriser financièrement la consultation somatique des personnes souffrant de troubles psychiques	Valoriser la consultation somatique des personnes souffrant de troubles psychiques
En cours de travail avec le GT Logement et Précarité	Axe 3	45	Développer des équipes pluridisciplinaires pour l'accompagnement à l'accès et au maintien dans le logement	Favoriser l'accès et le maintien dans le logement des personnes souffrant de troubles psychiques en développant des équipes mobiles pluridisciplinaires
	Axe 3	46	Recensement des actions et dispositifs d'accompagnement vers et dans le logement en direction des personnes souffrant de troubles psychiques	Mise en place d'un groupe de travail avec les acteurs impliqués dans l'accompagnement vers et dans le logement sur le département

BILAN DES FICHES-ACTION MISES EN ŒUVRE

- D'ici la fin du premier PTSM, se sont 23 fiches-action qui ont été, qui sont et qui seront mises en œuvre, soit 47% des fiches inscrites au livrable en 2021.
- **2** fiches-action répondent à l'Axe 1 : Promouvoir le bien être mental, prévenir et repérer précocement la souffrance psychique, et prévenir le suicide
- **14** fiches-action répondent à l'Axe 2 : Garantir des parcours de soins coordonnés et soutenus par une offre en psychiatrie accessible, diversifiée et de qualité
- **7** fiches-action répondent à l'Axe 3 : Améliorer les conditions de vie et d'inclusion sociale et la citoyenneté des personnes en situation de handicap psychique

DES COLLABORATIONS A L'ŒUVRE DANS LES INSTANCES DU PTSM

- Au sein des instances du PTSM des membres provenant de structures variées telles que :

Des centres hospitaliers ; la Direction des services départementaux de l'éducation nationale 13 ; la ville de Marseille ; une clinique privée ; le CLSM de Marseille et celui de Martigues ; l'UNAFAM ; l'URIOPSS ; le Dispositif d'Appui à la Coordination ; une association de lieux de répit ; la FEHAP ; un Groupe d'Entr'aide Mutuelle ; la CAF 13 ; la CPAM ; l'ARS PACA ; la sous-commission santé mentale du Conseil Territorial de Santé...

DES COLLABORATIONS AU TRAVERS DE GROUPE DE TRAVAIL – MISE EN ŒUVRE D' ACTIONS

GT **Accès et maintien en logement** (Fiches-action 45 et 46 du PTSM) : Objectif : Bâtir le squelette de ce que pourrait être ce programme dans la loi et codifié dans le CSP. Se concentrer d'abord sur la thématique logement pour dans un second temps élargir à la précarité.

Structures impliquées : l' APHM, l' URIOPSS, la DDETS, la Coordination Marseillaise Santé Mentale et Habitat, le Centre Hospitalier Valvert, l'ARS Paca et les partenaires pressentis*.

La fiche-action n°23 « Conduite d'un audit des centres médico-psychologiques et les centres médico-psycho-pédagogiques » a été réalisée en 2024 ; à la suite de cet audit, des territoires ont été sélectionnés pour travailler sur les recommandations issues du rapport : Martigues, La Ciotat et Arles. Une première instance de pilotage doit être lancée à Martigues.

Structures impliquées : CLS et CLSM de Martigues, CH de Martigues et les partenaires pressentis*.

LES « ANGLES MORTS » OBSERVÉS PAR LE RAPPORT DE LA DÉLÉGATION MINISTÉRIELLE

Les actions sur les déterminants sociaux de la santé mentale (**précarité, isolement, violences subies, migrations, appartenance à une minorité**), sont quasiment absentes des PTSM.

La prévention en santé mentale et **l'inclusion sociale et citoyenne** des personnes concernées par un trouble psychiatrique, sont encore trop souvent à l'arrière-plan du volet soins.

Les besoins de soins et d'accompagnements spécifiques des populations vulnérables (**précaires, détenus, migrants**), mais aussi des **enfants et adolescents** et des **personnes souffrant d'addiction**, sont insuffisamment investis.

Il paraît ainsi nécessaire d'inciter à la construction systématique d'un volet "**parcours en santé mentale des enfants et adolescents**" au sein de chaque PTSM.

La couverture de ces angles morts appelle une mobilisation plus collective et renforcée des services de l'Etat (Education Nationale pour les jeunes, Administration Pénitentiaire pour les personnes sous main de justice, DEETS ou équivalents pour les publics précaires, France Travail, les acteurs du logement), des collectivités territoriales (municipalité, conseils départementaux et régionaux) et des acteurs de l'addictologie ou des politiques du handicap.

PERSPECTIVES 2025 : ÉVALUATION DU 1^{ER} PTSM ET ÉCRITURE DU SECOND

	déc-24	janv-25	févr-25	mars-25	avr- mai- 25 25	juin-25	juil-août-sept-oct- 25 25 25 25	nov-25	déc-25	janv-26
Évaluation PTSM V1	Mise en place du groupe de travail thématique piloté par le CRES sur l'évaluation/bilan des PTSM V1 avec les coordos PTSM	22 ou 23 janvier : journées de travail opérationnel sur la démarche d'éval par l'anap	Elaboration de la méthode d'évaluation	Validation de la méthode d'évaluation par les copil	Mise en œuvre de l'évaluation des PTSM V1			Livraison évaluation des PTSM V1		
Préparation PTSM V2 : réactualisation du diagnostic partagé en santé mentale + programmation d'actions	Mise en place du groupe de travail thématique piloté par le CRES sur la réactualisation du diag partagé en santé mentale avec les coordos PTSM	Lancement ré-actualisation du diag partagé en santé mentale : phase de recueil des éléments nécessaires au diagnostic	Phase de recueil des éléments nécessaires au diagnostic			1. Livraison des éléments préparatoires à la réactualisation du diag partagé en santé mentale	Phase de partage des éléments du diag avec les acteurs PTSM	1. Livraison des diag partagés	Elaboration de la programmation des actions du PTSM V2	Finalisation PTSM V2
					2. Lancement de la phase de partage avec les acteurs PTSM		2. Lancement de la phase de programmation des actions			